AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

L'Université Laval.

VOL. X. MANITOBA. No. 38

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 17 FEVRIER 1881

AVIS IMPORANT
AUX
Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse [illegible], ci-devant Batoche, sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin [illegible] a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au [illegible] de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur le parcours. Ce chemin traverse en bras de la Rivière Canard vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, et les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 2m

Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives.

16 wagons de première classe ou wagons-lits, selon que pourra l'exiger le département.

20 Wagons de seconde classe.

3 wagons d'express ou de bagage.

3 wagons de poste et wagons fumoirs.

240 wagons de fret couverts.

100 wagons de fret découverts.

2 charrues pour le déblayage de la voie.

2 charrues à neige.

2 charrues en [illegible].

40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 Février, 1880 } 17-f

De Grands Avantages
SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH,
St. Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE
Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes, Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880—12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Aucune remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes et la toux, au mal de gorge, dartres, crampes, [illegible], choléra morbus, [illegible], brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est connu du public depuis longtemps et est estimé où l'on s'en sert, et [illegible] [illegible] usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un [illegible] où il n'a pas donné satisfaction lorsque les directions ont été bien suivies, au contraire tous sont enchantés de ses opérations et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DANIEL CAREY
AVOCAT, NOTAIRE, &C
Grande Rue - Winnipeg.
Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRÊTÉ SUR PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

BROWNE OLDFIELD & C.,
GRENETIERS,

Successeurs de W. H. DISBROWE,

Ouvriront au commencement de février à la place anciennement occupée par le Dr COWAN au coin de la [illegible] et la Rue Banna[tyne], le stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres greneti[e]rs Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Falardeau a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL
AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux: Maison Rudiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes; l'autre est rouge foncé, âge de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH.

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX:—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gerant.

Winnipeg 21 Aout 1880.

DES SOUMISSIONS
CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir:

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
[illegible] 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE [illegible] JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir:

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE
Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangard de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingenieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.

Departement des Chemins de Fer et Canaux.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

Embrou1116.

LE "METIS,"

Jeudi, 17 Fevrier 1881.

NOTES D'OTTAWA.

OTTAWA, 5 Février 1881.

Mgr. Taché, après avoir passé quelques jours à Montréal où Sa Grâce a été très-indisposé, est revenu hier. Nos questions de terres devront venir aujourd'hui devant le Conseil Privé. Tout est mûr pour une solution: c'est l'Honorable M. Mousseau, Président du Conseil, qui est chargé de défendre nos intérêts. Nous ne saurions avoir un meilleur avocat. Homme sérieux, esprit clair et méthodique, très-dévoué à toutes les bonnes causes, d'un caractère irréprochable et jouissant de l'estime de tous. M. Mousseau est le ministre qui gagnera notre cause, si elle peut être gagnée.

—

La décision sur les *réclames* pris avant le transfert s'appliquera au plus grand nombre des terres actuellement en dispute. C'est un principe qu'il s'agit de faire reconnaître et que nous réclamons depuis dix ans.

Il va de soi que toute tentative de faire régler certaines réclamations particulières ou demandes de patentes a été ajournée jusqu'après la décision du gouvernement sur les *réclames*.

—

Mercredi dernier la chambre, sur la proposition de M. Royal, a ordonné la production de tout document se rapportant à la mission de M. Lang, du département de l'Intérieur l'été dernier, à Manitoba, au sujet des terres non patentées de cette Province.

—

Le Ministre des Postes, sur la demande des citoyens de Morris présentée par le député de Provencher à décidé de changer le nom du bureau de Poste de cette localité. Dorénavant, au lieu de "Rivière aux Gratias", le bureau portera le nom de "Morris," c'est plus court, plus euphonique quoique sans guère plus de signification.

—

Mercredi prochain, le Budget sera présenté par Sir Leonard Tilley et la discussion se fera vendredi.

—

Le coût de la construction des 100 milles du Pacifique Canadien à l'ouest de Winnipeg devra coûter $1,350,000, soit $13 500 par mille.

—

Le Dr. Schultz ainsique MM. D. Young, Murdoch, Bowen et L. O. Armstrong qui étaient à New York depuis lundi dernier pour vendre les débentures du *South Western* sont de retour.

—

Le Capitaine Scott et M Royal devront avoir aujourd'hui une entrevue avec Sir Charles Tupper au sujet du transport du bois de corde que l'Orateur de la Législature, Gilbert McMicken et son fils Ham. McMicken ont trouvé moyen de monopoliser.

Seulement, il est à craindre que le remède vienne trop tard. La compagnie du Pacifique Canadien sera en possession du chemin quand M. Lynskey recevra instructions d'être ou plus honnête ou plus intelligent.

Tout de même, j'hésite à croire que M. Gilbert McMicken soit plus populaire aujourd'hui qu'il l'était il y a deux mois.

—

Rien de nouveau quant à la mission de l'Hon M. Norquay. MM. Begg et G. McMicken sont encore ici.

10 février 1880.

Voici l'interpellation faite par M. Royal cette après-midi:

"Est-il à la connaissance du gouvernement que les instructions données l'automne dernier par l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux à T. J. Lynskey surintendant du chemin de fer du Pacifique canadien à Winnipeg, dans le but de venir au secours des classes ouvrières de Winnipeg et St. Boniface, en fournissant autant de chars que possible à ceux qui voudraient faire venir du bois de corde de l'est de la province, ont été interprétées par le dit T. J Lynskey de façon à donner en pratique un monopole à l'honorable Gilbert McMicken, Orateur de l'assemblée législative de Manitoba, de tout le transport du bois de corde et qu'au lieu de faire tomber le prix du bois de corde ce monopole a fait réaliser des bénéfices considérables au dit honorable Gilbert McMicken, et est contraire aux instructions dont il est fait mention dans la lettre de l'honorable ministre en date du 21 ult. adressée au capitaine Thomas Scott, députe de Winnipeg?"

—

Sir Charles a répondu qu'il n'était pas à sa connaissance que ses instructions aient été enfreintes; en d'autres termes, que l'accusation faite publiquement contre MM. McMicken et Lynskey n'a jamais été *officiellement* transmise au département des chemins de fer et des canaux.

Avis à ceux qui ont assez d'énergie et de courage de leur opinion de cesser leurs criailleries et d'adresser leurs plaintes et leurs accusations au Ministre lui-même.

—

M Drew a aussi fait l'interpellation suivante:

"Le gouvernement sait il qu'un pont construit par la Cie de la Baie d'Hudson sur la rivière Assiniboine au Fort Ellice, empêche les bateaux-à vapeurs de remonter cette rivière au-dessus de ce point; et prendra-t-il des mesures pour faire disparaître cet obstacle à la navigation, en changeant ce pont en un pont tournant ou volant?"

—

L'Hon. M. Langevin a répondu que la compagnie n'avait pas le droit d'obstruer la navigation.

—

La popularité universelle de MM. McMicken et Lynskey menace de s'accroître si on en juge par les deux avis suivants:

M. Royal—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, télégrammes, instructions, comptes de dépenses légales et autres documents se rapportant aux difficultés qui ont eu lieu l'été dernier (1880) entre un certain Ham McMicken, charretier de l'administration de la ligne du chemin de fer du Pacifique à Winnipeg, ou T. J. Lynskey, surintendant, ou tous les deux, et Robert Tait, écuier, traversier licencié par licence du gouvernement local, au sujet de la traverse entre St. Boniface et Winnipeg.

—

M. Scott—Jeudi prochain—Ordre de la Chambre—Copie de tout contrat ou marché passé entre le nommé Ham. McMicken, agissant en son propre nom, ou au nom d'une prétendue compagnie, ou comme agent, et T. J. Lynskey, surintendant de la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien de Emerson à St. Boniface, concernant le voiturage et la livraison, à Winnipeg des marchandises transportées par le chemin de fer, Aussi, copie de tout tarif convenu par les deux parties et des cautionnements que le dit T. J. Lynskey a dû exiger du dit H. McMicken.

—

J'ai le plaisir de vous annoncer que MM. les juges Dubuc et Miller vont être nommés pour s'enquérir et décider des contestations et disputes de terres entre les particuliers et le gouvernement dans la province de Manitoba. Voilà au moins une commission qui mérite ce nom.

—

Le recensement s'organise; tous les commissaires des provinces sont à Ottawa déjà depuis quelque temps.

—

Il fait un dégel extraordinaire depuis deux jours, et on remarque que la pluie qui tombe ici vous tombe en neige là-bas.

—

Le départ de Mgr. Taché ne peut tarder longtemps. Nous sommes à la veille d'obtenir le plus qui a jamais été accordé jusqu'à ce jour. Cependant, *le plus* n'est pas tout.

—

La question du Pacifique se discute en ce moment au Sénat, et va durer la semaine. Ce qui va probablement être cause que le syndicat vu la saison avancée à laquelle passera l'Acte ne pourra presque rien faire cette année. C'est une année de perdue, et la perte est énorme sinon irréparable.

—

M. Royal ayant fait l'interpellation suivante:

"Le gouvernement est-il informé du fait que la Cie de la Baie d'Hudson a dernièrement donné un contrat pour l'extraction de 600 tonnes de charbon sur la rivière Saskatchewan, près d'Edmoudton, dans les territoires du Nord-Ouest? Et, dans ce cas, à quelles conditions la Cie de la Baie d'Hudson a-t-elle été autorisée à en agir ainsi?"

—

L'Hon. Ministre des chemins de fer a répondu que le gouvernement ne sait absolument rien de la chose. Avis à ceux qui en savent plus que le gouvernement.

—

On prétend que les directeurs du *South Western* de Manitoba n'ont réussi qu'en partie à vendre sur la place de New York les actions de leur chemin de fer.

Notes de la Presse.

Le Canadien de Québec publie ce qui suit dans sa correspondance parlementaire d'Ottawa:

Mgr Taché est encore ici. J'ai eu une longue entrevue avec Sa Grandeur L'Archevêque de St Boniface n'est pas un homme ordinaire. Joignant à une mémoire prodigieuse un jugement profond et une grande sûreté de doctrine, il est assurément l'un des prélats les plus distingués de l'épiscopat de ce pays. Il est l'âme du Manitoba catholique, qu'il a créé, qu'il aime de cet amour d'apôtre que la foi seule peut engendrer et soutenir.

La question des réserves semble avoir pris une tournure plus rassurante. Il est rumeur que le cabinet doit nommer des commissaires spéciaux chargés de juger chaque cas séparément, selon son mérite. On parle des juges Dubuc et Miller comme futurs commissaires.

Pareille démarche serait un pas dans la bonne direction.

—

J'ai fait la connaissance de M. le maire Tobin, de Halifax. C'est un homme fort distingué, un irlandais catholique qui parle bien le français. Il était député dans le premier parlement du Canada. Il m'a donné des informations sur les accusations lancées contre le juge-en-chef de la Nouvelle Ecosse. Elles me semblent tout à-fait dénuées de base.

Je ne sais trop si M. Woods, juge-en-chef du Manitoba, sera *empeaché*. Son accusateur est l'ex-procureur-général Clarke.

—

M. J C. Taché, sous-chef du département de l'Agriculture, est de retour de Washington, où il était allé prendre part au congrès d'hygiène internationale.

Trente nations étaient représentées à ce congrès.

Et voici quelque chose que je recommande à la sérieuse attention des francophobes et des anglomanes des gens qui méprisent la langue française, qui voudraient l'ostraciser qui voudraient la bannir du continent américain:

Au Congrès international, TOUT S'EST FAIT EN FRANCAIS, *discours rapports, etc. Au point qu'il a fallu faire venir un sténographe français de Montréal!*

Qu'en pensez-vous, fanatiques du *Globe*, de l'*Illustrated News* et du *Star*?

Qu'en pensez-vous, Canadiens Français qui avez honte de parler votre langue, qui cherchez à vous angliciser?

Pendant qu'au Canada on empiète sans cesse sur les droits de notre langue, pendant qu'on cherche à la reléguer au dernier plan dans la Chambre des communes et au Sénat dans les bureaux publics, sur nos chemins de fer, pendant que partout ici on lui fait une guerre sourde, là bas, à Washington, on la reconnait comme la langue officielle du monde civilisé.

Pensons y bien.

CONSEIL MUNICIPAL.

Rapport de la séance de jeudi le 10 Février, 1881.

Sont présents: M.A.A. C. LaRivière, préfet, et MM. les conseillers Carrière, Couture, Gauvreau, Joyal et Lévêque.

Après l'adoption des minutes de la dernière réunion, le greffier donne lecture:

D'une lettre des RR Sœurs de la Charité remerciant le conseil de l'octroi voté à la dernière réunion.

D'une requête de J. B Joyal demandant d'être nommé officier de police.

Sur proposition du conseiller Joyal secondé par le conseiller Carrière, la lettre des RR Sœurs est reçue et déposée dans les archives.

Le conseiller Couture, secondé par le conseiller Gauvreau, propose que la requête de J. B Joyal soit reçue et déposée sur la table.

Les rapports des comités sont ensuite présentés par leur président.

Protection contre les incendies, par le conseiller Gauvreau, recommandant l'adoption du règlement de la brigade du feu, mais suggérant de différer à plus tard l'achat des appareils à incendie.

Finance, par le conseiller Lévêque, demandant l'autorisation d'acheter un régistre pour les règlements et des livres pour inscrire les minutes des réunions de comités.

Voirie, par le conseiller Couture, demandant au conseil d'autoriser une inspection des chemins en temps convenable afin d'avoir une estimation du coût approximatif des travaux nécessaires pour réparer ces chemins. Suggérant au Conseil de s'adresser au gouvernement pour demander de l'aide pour améliorer nos chemins, demandant une appropriation de vingt piastres pour réparer le pont rouge, près de l'hôpital, le pont sur la rivière La Seine et le chemin Dawson au pont du chemin de Springfield.

Comité Spécial, par le conseiller Couture, recommandant: la formation d'un comité de police permanent. La nomination d'un officier de police et de deux constables. Le salaire de l'officier de police devant être fixé à trois cents piastres à part les honoraires, mais ne devant pas excéder en tout six cents piastres. Les constables devant être payés par honoraires, lorsque leurs services seront requis. Un local devant être mis à la disposition du comité de police. L'officier de police étant employé à d'autres charges n'empêchant pas l'efficacité du service de la police.

Le conseiller Couture donne avis qu'à la prochaine séance, il introduira un règlement pour amender le règlement concernant la régie du Conseil.

Le Conseil se forme en comité général pour reprendre en considération le règlement concernant la protection contre les incendies, le conseiller Joyal au fauteuil.

Le conseiller Gauvreau propose que le règlement de la brigade du feu maintenant soumis soit approuvé; mais que l'achat des appareils soit différer à plus tard. Adopté.

Le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté.

Sur proposition du conseiller Gauvreau, secondé par le conseiller Lévêque, le réglement pour abolir l'indemnité des membres est lu une seconde fois et considéré en comité général, le conseiller Couture au fauteuil.

Le réglement est adopté sans amendement et le comité se lève, fait rapport et le rapport est adopté.

Les règles du Conseil étant suspendues le réglement subit sa troisième lecture et est adopté.

Le conseiller Lévêque propose secondé par le conseiller Joyal que le règlement concernant la moralité publique soit lu une seconde fois. Adopté.

Le règlement est lu une seconde fois, considéré en comité général sous la présidence du conseiller Gauvreau, et adopté sans amendement.

Les règles étant suspendues le règlement est lu une troisième fois et adopté.

Sur proposition du conseiller Couture, secondé par le conseiller Carrière, le rapport du comité spécial sur l'organisation d'une force de police, est reçu et déposé sur la table.

Le rapport du comité des finances est adopté sur proposition du conseiller Lévêque, secondé par le conseiller Joyal, et le Greffier reçoit instruction d'acheter les livres recommandés dans ce rapport.

Le rapport du comité de protection contre les incendies est reçu et déposé sur la table par le conseiller Gauvreau, secondé par le conseiller Couture.

Le conseiller Couture propose, secondé par le conseiller Gauvreau que le rapport du comité de voirie soit reçu et adopté et que le Trésorier soit autorisé à mettre à la disposition de ce comité la somme de vingt piastres recommandée.

Et le conseil s'ajourne à lundi le 21 courant.

SITTING BULL.—On télégraphie de Fort Buford, Dakota, au "Courrier des Etats Unis"

"Un homme arrivant de la Montagne de bois dit que Sitting Bull s'est rendu au gou-

vernement canadien, en le requérant de le faire escorter par un officier de la police du Nord-Ouest à Fort Buford, pour être livré aux autorités militaires de ce poste. Le chef sioux ajoute qu'en partant du Canada son intention était d'aller se soumettre aux troupes à l'agence Poplar Creek mais il a supposé qu'on méditait quelque trahison contre lui, d'autant plus que ces troupes étaient celles de Fort Keogh, qu'il a combattues si souvent. Il a donc craint que ses gens ne fussent pas en sureté entre leurs mains, et c'est pour cela qu'il est revenu au Canada. Mais il partira pour Buford dès que les autorités canadiennes voudront l'y faire accompagner, et il fera sa soumission de bonne foi au major Brotherton.

"L'homme par qui ces nouvelles ont été apportées passe pour être digne de foi."

EXÉCUTION D'UN PÈRE JÉSUITE.—Voici de nouveaux détails sur l'exécution du père Gilliet :

Par ordre du président Barrios, du Guatemala, le père jésuite Gilliet a été capturé et fusillé, fait qui a causé de l'excitation dans la colonie du Honduras britannique. Suivant les lois du Guatemala, les jésuites qui ont été bannis de cette République et qui y sont repris, sont fusillés, soit derrière les murs de la prison, soit sur la place, à la vue de la population. Il paraît que le Père Gilliet était allé au Guatemala, non comme prêtre, mais pour sa santé. Mais à son arrivée à Lingston il a été reconnu, arrêté et emprisonné, en attendant les ordres de la capitale. Ordre est venu de Guatemala de l'amener en cette ville pour y être jugé. Alors on l'a dépouillé de ses vêtements et on lui a fait faire le voyage à pied — 100 milles dans les montagnes—tandis que ses gardes étaient sur des mulets. Son jugement a abouti à une condamnation à mort. Quand cette nouvelle est parvenue dans le Honduras britannique, où le père Gilliet était honoré comme un homme instruit et très éloquent, des milliers de personnes ont requis le gouvernement de Belize de demander que le prisonnier lui fût remis. Le gouverneur a fait ce dont il était requis, mais sans succès.

Le lundi 17 janvier le Père Gilliet a été extrait de prison et conduit sur la place, où l'on a placé un cercueil devant lui. Un peloton d'exécution était formé dans une rue transversale, et la garde se composait de deux régiments, derrière lesquels se pressaient la foule silencieuse et émue. Trois courts roulements sur un tambour dont le son était assourdi par des crêpes épais ont donné le signal vingt carabines sont parties simultanément, et le Père Gilliet, percé par 17 balles, est tombé en avant sur son cercueil. Les soldats sont rentrés dans la caserne au pas accéléré et clairons en tête, laissant huit hommes pour procéder à l'enterrement.

ELECTION DES COMMISSAIRES D'ECOLE.

Arrondissements Catholiques.

Sainte Agathe

M. T. A. Bernier

Provencher

M. Jovite Gratton.

Saint Jean Baptiste Nord.

MM. Joseph Granger, Emile Gill et Adam Klyne.

Saint Jean Baptiste Sud.

M. Theophile Thibeault.

Taché.

MM Ephrem Thérien, A. Sarazin et Wilfred E. Bissonnette.

Deux Petites Pointes.

MM. Telesphore McGraw et Isidore Boiteau.

Saint Pie.

MM. Paul Peloquin et Louis Graveline.

Saint Joseph

M. Adolphe Plante.

Saint Charles.

MM. C. J. Carron et Joseph Hogue.

St. François Xavier Centre.

MM. Daniel Ross et Narcisse Dagneault.

Lorette Centre.

M Wilbrod Prince.

Lorette Est.

MM Amable Lamoureux, Basile Laurin et Norbert Landry.

Sainte Anne Ouest.

M Frs-Xavier Gagné.

Sainte Anne Est.

M. Maxime Briault.

Saint Pierre Sud.

M Louis Des-Rivières.

Saint Norbert No. 4.

MM. Joseph Galarneau et Jean Baptiste Smith

St. Laurent.

M. Pierre Chartrand fils.

Nouvelles Locales

—Il y aura réunion du Conseil Municipal lundi soir,

—La malle du Nord-Ouest est partie hier.

—M George Lemay a été nommé greffier de la municipalité de Cartier.

—La maison Thibaudeau de Montréal, fait construire un magasin à Winnipeg.

—M. Fidèle Mondor doit commencer bientôt la construction d'un nouvel hôtel à St. Boniface.

—On dit que St. Boniface aura la gare et les usines du chemin de fer du Pacifique.

—La cour de comté de Provencher a siégé mercredi dernier à St. Norbert.

—Les chemins commencent à être beaux. Ce n'est pas la neige qui manque

—Les travaux vont reprendre bientôt au nouveau Collége de St. Boniface

—La charte pour la construction du pont sur la Rivière Rouge vis-à-vis l'avenue Provencher, va être accordée, le projet de loi a subi sa troisième lecture.

—L'Hon. M. A. Girard et M. A. A C LaRivière, M. P. P. ont été élus Directeurs de la Société d'Agriculture Provinciale pour représenter le Comté de Selkirk.

—Les commissaires d'école de Lorette Ouest se proposent de terminer la construction de leur nouvelle maison d'école d'ici à quelques semaines.

—M. J. P. M. Lecourt, Architecte du gouvernement fédéral, a reçu les plans de la nouvelle bâtisse du parlement et de la résidence du Lieutenant Gouverneur. Des soumissions vont être demandées immédiatement pour la construction de ces édifices.

—Un nommé Charles Very, français d'origine qui demeurait à St. Norbert depuis quelques années a été trouvé pendu dans son étable Véry était marié et père de deux enfants. Depuis quelque temps il avait à souffrir des attaques d'aliénation mentale et c'est dans un de ces moments qu'il s'est donné la mort.

Annonces Nouvelles

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Edifices du Parlement, Winnipeg Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15ème jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires.

On pourra voir les plans et devis au bureau de J. P. M. Lecourt, Ecr., Architecte, Winnipeg, et aussi au Ministère des Travaux Publics Ottawa, à commencer de LUNDI le 14 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et revêtues de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 fevrier 1881. 3f.

Avis aux Entrepreneurs

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour la Résidence du Lieutenant-Gouverneur, Winnipeg, Manitoba," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 15ème jour de MARS prochain, pour l'exécution des travaux nécessaires.

On pourra voir les plans et devis au bureau de J. P M. Lecourt, Ecr., Architecte Winnipeg, et aussi au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, à commencer de LUNDI, le 14 courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et revêtues de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque, accepté pour une somme *égale à cinq par cent* du montant de la soumission, lequel chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre,

F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 3 Février 1881. 3f

Avis Public.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que demande sera faite à la Legislature de Manitoba, après l'ajournement de la presente session d'un acte pour amender de nouveau l'acte amendé d'incorporation de la Cité de Winnipeg et les amendements d'icelui.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Winnipeg, 11 Fev. 1881. 4-I.

DES SOUMISSIONS cachetées portant la suscription "Provisions, fourrage et éclairage pour la Police à cheval," et adressées au "Très Honorable Ministre de l'Intérieur, Ottawa," seront reçues jusqu'à midi de SAMEDI le 5 MARS.

L'on pourra se procurer des formules imprimées de soumissions, contenant tous les renseignements nécessaires au sujet des articles et des quantités voulus, en s'adressant à ce département ou au bureau de H. L. Reynolds, agent de la Police à cheval du Nord Ouest Winnipeg.

Aucune soumission ne sera reçue à moins qu'elle ne soit faite sur ces formules imprimées.

Il ne sera rien payé pour cette annonce aux journaux qui la publieront sans en avoir préalablement reçu l'autorisation.

J. S. DENNIS,
Député du Ministre de l'Intérieur.

FRED. WHITE,
Contrôleur.

Ottawa, 28 Janvier 1881. 2f

STOBART, EDEN ET CIE.

Fetes de Noel et du Jour de l'An!

Mouchoirs en dentelle — Mouchoirs en soie
do brodés — do en toile
do de Paris — do piqués en surjet.

Chatelaines Françaises, Boites de fantaisie,
Porte-Jupes, en argent,
Ceintures avec bourse,
Capelines Françaises, brodées,
Patrons de Pantoufles,
Articles de Toilette.

Châles et Nuages en dentelle et au crochet, Laine de fantaisie, Bas en Soie, en Cashmere et en Mérinos.

Un lot d'Articles en Dentelle et Fichus Francais.

Toujours en mains— Un assortiment de

Fil a Coudre de Clark, M. E. Q.

STOBART, EDEN & CIE.

Avis.

Des soumissions cachetées, adressées au "Surintendant General des Affaires des Sauvages," et portant la suscription "Soumissions pour Approvisionnements des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, Samedi, le 26 fevrier 1881, pour la livraison des approvisionnements ordinaires des Sauvages, tous droits payés, aux différents points du Manitoba et des territoires du Nord-ouest, pour l'annee 1881-82. Ces approvisionnements consistent en farine, lard, seche, epiceries, munitions, ficelle bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outils, harnais, etc.

On pourra obtenir les formules de Soumission et les details relatifs à ces approvisionnements en s'adressant au soussigné ou au Surintendant des Sauvages, Winnipeg.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions

[Aucun journal ne devra insérer cette annonce sans en obtenir l'autorisation spéciale de ce département, par l'entremise de l'Imprimeur de la Reine]

L. VANKOUGHNET,
Sous-surintendant General des Affaires des Sauvages.

Dept. des Affaires des Sauvages, Ottawa, 17 janvier 1881. 36—4f

LE Cathologue Illustre de Vick.

—(o)—

Pour 1881, 120 pages, 600 gravures, 1 gravure en couleur avec la description des plus belles fleurs et plantes et la manière de les cultiver. Prix 10 centins

VICK'S FLOWER AND VEGETABLE GARDEN, 175 pages, 6 gravures en couleur, 500 gravures, 50 centins broche, relié en toile $1.00, en anglais et en allemand.

VICK'S ILLUSTRATED MONTHLY MAGAZINE, 32 pages, 1 gravure en couleur à chaque numéro et plusieurs autres gravures. Prix pour un an $1.25 ; 5 copies pour $5.00. 1 copie comme échantillon 10 centins ou 3 copies pour 25 centins. Adresse :

JAMES VICK,
Rochester, N. Y.

10 février 1881.

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG.

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en etat de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Ferrage des chevaux ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement executées.

—

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St Boniface, recevront une immédiate attention.

Chemin de fer du Pacifique CANADIEN.

TRAVERSES (TIES) DEMANDEES.

Le soussigné est autorisé de faire l'achat de Traverses (*Ties*) en épinette rouge ou épinette blanche, "saines, exemptes de toutes entailles ou coches, taillées ou sciées carrées aux deux bouts, de 8 pieds de long, aplanies sur les côtés opposés à une épaisseur uniforme de 6 pouces, la surface aplanie n'ayant pas moins de 6 pouces sur chaque côté aux deux petits bouts."

Les prix suivants seront payés pour telles Traverses délivrées et empilées le long de la berme du C. P. C., à l'ouest de Cross Lake, le ou avant le 1er mai 1881 :

Traverses d'épinette rouge, 23c chaque.
do do blanche, 18c "

Les traverses en épinette blanche seront acceptées en une quantité n'excédant pas un quart du nombre total délivré par chaque partie contractante.

Pour ces traverses, des paiements en ARGENT COMPTANT seront faits après inspection et acceptation.

WM. Y. ROCHESTER,
Inspecteur des Bois et Traverses.

Winnipeg, 1er fev. 1881.

Municipalité d'Assiniboia.

Le temps pour le paiement des taxes dues à la Municipalité ci-dessus mentionnée est prolongé jusqu'au 1er de mars, après quoi le collecteur forcera la rentrée du paiement des dites taxes suivant la loi.

W. F. LANE,
Greffier.

36—2f

Demandes de transfert de Licences.

—o—

Hotels—L. Thompson, Emerson ; Edward Whyman Winnipeg

JOHN FRASER,
Président des C. des L.

Winnipeg, 27 janvier 1881. 35-2i

DEMANDES DE LICENCES

Hotels,— Thomas Forrest, Portage La Prairie ; George A. Glines, Morris ; John A. Howell, Selkirk.

Epiceries,—J. B. Richard, transfert.
" " H. E. Dorval, Baie St. Paul.

JOHN FRASER,
P. C. L.

36—2

AVIS.

AVIS est par le présent donné qu'une application sera faite à la prochaine re-ouverture de la session de la Legislature de Manitoba pour amender la charte de la compagnie du chemin de fer de Westbourne et Nord Ouest

J. A. M. AIKINS,
Solliciteur.

Winnipeg, 9 février 1881. 6-f

Avis Public

Es' par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelee : "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Soliciteurs pour les Requerants
Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25

Avis Public

Est par le present donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve La Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS,
Sollicite urs pour les Requerants.
nov—j10 dec.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Législature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelee "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne avec embranchements et lignes d'eperon, et d'acquérir, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront necessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements

J. A. M. AIKINS,
Solliciteurs pour les Requerants.
17 nov—1m—25

Avis

Est par le present donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorpore une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requerants.
Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un acte amendant l'acte passe dans la 43e annee du règne de Sa Majeste, chapitre 35 et intitule : "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba."

Date à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.
25—4f

Avis public.

Est par le present donne que demande sera faite à la prochaine session de la Legislature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelee "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requerants.
Winnipeg 17 nov 1880—4s—25.

ABONNEZ-TOUS
AU
JOURNAL "LE METIS"
LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.
l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amerique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien superieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Frères | Mulholland Frères,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Planchettes pour Sleighs,	Verres à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Lignes,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fers à repasser,	Pieges,
Huiles,	Fil de laiton
Terebenthine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Sable,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Corde à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Acier,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Haches,	Couchettes de fer,
Casserolles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Defricheur,	Enclumes,
Grattes	Vis,
Tarrière pour la terre,	Marteaux,
Broches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval

POELES

Poêles de cuisine,	Poêles de salon,
Poêles,	Poêles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin : remandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualite, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons. Clous à planches, Huile de charbon, Poêles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION,

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont desireux de se guérir devraient avoir les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de vous convaincre que nous ne cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis et payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guerison que ces poudres ont produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expediée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis ou du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn N.Y.

26 Juil 1877. 1an

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications exterieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, rechauffantes et fortifiantes des autres emplatres. Grand nombre de personnes qui ont eté gueries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualites electriques possedées par ces emplâtres

Elles sont douces et molles tout en etant très-adherentes ; guerissent à cont sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes inveteres, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont et guerie d'une consomption ancienne et bien definie.

Préparées par GEORGE E MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

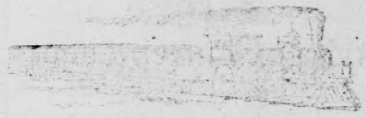

Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Ar. Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepte dimanche	8am	9:15am	4:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:30 am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		1:30am.	3:45pm	
Accom. quotidien excepte dimanche			De 4:00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	8pm	
Accom. samedi seulem.	2:30 pm		8:15pm	7:10pm

L'expedition des trains a lieu d'après l'heure de St Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Expres *via* Fergus Falls à 4 45 hrs. de l'avant midi ; le train Exprès pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer.
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 reduites a $25.

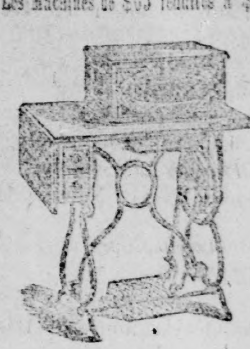

A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côte de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considerables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort,

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveaute).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la necessite de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inferieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'epaisseur de l'etoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacite d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais derangée.

Sa reputation est universelle, comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siecle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualite et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

—

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clerge, aux instituteurs, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les temoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, —conditions liberales, circulaires, etc., —s'adresser :

775 BROADWAY, NEW-YORK.

16 Oct. 1879—18 f.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétes Foncières,

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie : on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des proprietés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'execution des demandes de Patente de terre d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.

Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

HOLLOWAY'S OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution, il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAY'S PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boites Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface. 16 Oct, 1879